Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 juin 2025 à 19 h
Site adjacent à la Maison du Citoyen, situé au 12090, rue Notre-Dame Est

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h.

CA25 30 06 0143

ADOPTER - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2025 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA25 30 06 0144

APPROUVER - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025, à 19 h.

ADOPTÉ

10.03

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, la mairesse souhaite la bienvenue à tous et toutes.

Mme Bourgeois commence en faisant une mise à jour du projet de réfection de la rue Notre-Dame et enchaîne sur une soirée d'information quant à la patinoire réfrigérée le 18 juin prochain.

Elle continue en annonçant le retour de la fête de la famille RDP le 28 juin prochain ainsi qu'une modification au règlement de zonage interdisant l'implantation de nouveaux commerces avec service au volant.

Mme la mairesse félicite finalement trois jeunes athlètes de l'arrondissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Mme Nathalie Pierre-Antoine est arrivée à 19h25 pendant la période de questions et commentaires du public.

- Une demande d'aménagement de jeux pour enfant au parc du Fort de Pointe-aux-Trembles;
- Une question sur la réfection de la rue Notre-Dame;
- Une question de suivi pour le mur anti-bruit autour de la 40e avenue;
- Une question en lien avec le déneigement;
- Une demande d'arrêt d'autobus coin Prince-Albert et 3e avenue;
- Plusieurs questions en lien avec le McDonald's au coin de la 36e avenue;
- Une question de déneigeurs privés;
- Une question sur l'activité de pickleball;
- Une question sur le stationnement sur rue sur la 18e avenue;
- Une question sur la 52e avenue;
- Une question sur une lettre reçue relative à un empiètement;
- Une question sur les études de marché pour l'implantation d'un restaurant McDonald's au coin de la 36e avenue et Sherbrooke.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen fait un retour sur la Cérémonie des bourses du 22 mai dernier qui en est à sa 4e édition. Elle enchaîne avec invitant les citoyens à participer à la Corvée d'arrachage de mauvaises herbes au parc Honoré-Primeau, le 10 juin prochain.

Madame la conseillère Daphney Colin annonce le retour de la Vague estivale qui fut lancée le 26 mai dernier avec plusieurs activités offertes. Elle invite, en outre, les citoyens aux samedis et dimanches de Montréal en histoire avec des animations offertes au parc du Vieux-Moulin ainsi qu'au tableau Cité-Mémoires.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite les citoyens à découvrir Biquettes-Écopâturage tout en visitant le Marché public de RDP. Elle mentionne également la préouverture de la piscine Hans-Selye ayant eu lieu le 24 mai dernier. Elle souligne la vague estivale et souhaite une bonne fête des pères.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souligne la fête du drapeau haïtien et la fête de la république italienne. Il rappelle que le mois de juin est le mois de la communauté italienne et son apport au Canada et plus spécifiquement à Rivière-des-Prairies. Il remercie et souligne le travail de deux directeurs pour le nettoyage du chalet Pierre-Blanchet et l'abribus sur le bord de l'autoroute 25.

Madame la conseillère Virginie Journeau annonce le grand retour de la zone active estivale qui offre plusieurs activités. Elle souligne la semaine québécoise des personnes handicapées et remet sur table le plan d'action montréalais. Mme Journeau mentionne le 40e anniversaire du tour de l'île. Elle continue avec sa recommandation littéraire mensuelle.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril annonce l'octroi d'une contribution financière à l'Association québécoise de défense des droits. Elle souligne la Journée internationale de lutte contre la maltraitance le 15 juin, et une conférence à ce sujet sera offerte par la Table de Concertation des Aînés de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles. Elle invite les gens à faire OMHM. Finalement, elle mentonne le registre des loyers.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une pétition a été déposée par madame Lisa Christensen concernant un abribus.

CA25 30 06 0145

AUTORISER - M. LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - EFFECTUER - QUATRE - DEMANDES - SUBVENTION - PAFFSR - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - MISE EN PLACE - PLUSIEURS - MESURES - VISANT - SÉCURISER - RÉSEAU ROUTIER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - SIGNER - TOUT DOCUMENT - ENTENTE - MINISTRE - CONFIRMER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ARRONDISSEMENT - PROJETS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur du développement du territoire et des études techniques, à effectuer le dépôt de quatre demandes de subvention au PAFFSR du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la mise en place de plusieurs mesures visant à sécuriser le réseau routier de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre et à confirmer une contribution financière de 479 830 $ de la part de l'arrondissement pour ces projets.

ADOPTÉ

12.01 1255298018

CA25 30 06 0146

OCTROYER - CENTRE INVESTIGATION ET SÉCURITÉ CANADA INC. - CONTRAT - SERVICES DE GARDIENNAGE - BIBLIOTHÈQUE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - AUTORISER - DÉPENSE - 25 JUIN 2025 AU 23 JUIN 2026 - OPTION - ANNÉE - RENOUVELLEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 25-20962 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Centre Investigation et Sécurité Canada inc., un contrat pour des services de gardiennage à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, au prix de sa soumission, soit au montant de 104 240,61 $, taxes incluses pour la période du 25 juin 2025 au 23 juin 2026, avec l'option d'une année de renouvellement. Appel d'offres public numéro 25-20962 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 104 240,61 $ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Centre Investigation et Sécurité Canada.

ADOPTÉ

20.01 1254561003

20.02 **VACANT**

20.03 **VACANT**

CA25 30 06 0147

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - GROUPE MMI INC. - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - AUTORISER - DÉPENSE - PÉRIODE - 4 JUIN 2025 AU 3 JUIN 2026 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO DSAG25-02 (5 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré au Groupe MMI inc. pour les services d'entretien ménager à la Maison du citoyen, au montant de 104 650,72 $, taxes incluses pour la période du 4 juin 2025 au 3 juin 2026. Contrat de gré à gré numéro DSAG25-02 (5 offres de service);

D'autoriser une dépense de 120 348,32 $ taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.04 1257960025

CA25 30 06 0148

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - CONTRIBUER - REVITALISATON - DYNAMISME ÉCONOMIQUE - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - 7 JUIN 2025 AU 8 JUIN 2026 - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 25 000 $ à l'Association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies, destinée à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique de Rivière-des-Prairies, pour la période du 7 juin 2025 au 8 juin 2026;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.05 1251227005

CA25 30 06 0149

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES - SECTION POINTE-DE-L'ÎLE (AQDR-PDI) - PROJET - AÎNÉS - ACTIFS - VÉLO - 2025 - APPROUVER - CONVENTION - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 10 824 $ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'île de Montréal (AQDR-PDÎ), pour le projet Aînés actifs à vélo 2025;

D'approuver la convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ADOPTÉ

20.06 1253353001

CA25 30 06 0150

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - SOUTENIR - MISE EN PLACE - RÉALISATION - JOURNÉES - ACTIVITÉS - INITIATION - PÊCHE SPORTIVE - JEUNES - 6 À 17 ANS - JUIN - 2025 - PARC - PIERRE-PAYET - APPROUVER - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 936 $ à l'organisme Comité ZIP Jacques-Cartier afin de soutenir la mise en place et la réalisation de journées d'activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans, durant le mois de juin 2025 au parc Pierre-Payet;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.07 1258559003

CA25 30 06 0151

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - ORGANISATION - JEUX DE LA RUE - ANNÉE - 2025 - AUTORISER - VIREMENT DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 4 000 $ à l'organisme Maison des Jeunes de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'organisation des Jeux de la rue pour l'année 2025;

D'autoriser le virement de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1258559004

CA25 30 06 0152

OCTROYER - CONVENTION - DOMINIC GAUTHIER - DANIEL WISEMAN - EXPLOITATION - CASSE-CRÔUTE - ARÉNA - RODRIGUE-GILBERT - 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOÛT 2026 - OPTION - RECONDUCTION - 1ER SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une convention de location au montant de 4 286 $, taxes incluses à Dominic Gauthier et Daniel Wiseman pour l'exploitation du casse-croûte de l'aréna Rodrigue-Gilbert, pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 avec une option de reconduction pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 au montant de 4 372 $, taxes incluses.

ADOPTÉ

20.09 1256585002

CA25 30 06 0153

AUTORISER - DÉPÔT - DEMANDES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - DESTINÉ - ARRONDISSEMENTS - DYNAMISATION - SECTEURS - COMMERCIAUX - HORS - DISTRICTS - SOCIÉTÉ DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL - ANNÉES - 2025 À 2027

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

ADOPTÉ

20.10 1251227004

CA25 30 06 0154

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - AVRIL - 2025 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 29 MARS AU 25 AVRIL 2025 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - AVRIL - 2025 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - AVRIL - 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2025 et en matière de ressources financières pour la période du 29 mars au 25 avril 2025.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2025 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2025.

ADOPTÉ

30.01 1257960010

30.02 **VACANT**

CA25 30 06 0155

AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROVENANT - SOLDES - PROGRAMME - PLURIANNUEL - PRÉVENTION MONTRÉAL 2023-2025 - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'un montant total 79 494,19 $ provenant des soldes du programme pluriannuel Prévention Montréal 2023-2025 (Axe 1 d'un montant de 62 827,62$ en 2023 et de 74,77$ en 2024 pour un total de 62 902,39 $ - Axe 2 d'un montant de 16 591,80 $ en 2024);

D'approuver une dépense de 79 494,19 $, à cet effet;

D'approuver les virements de crédits.

ADOPTÉ

30.03 1255575001

CA25 30 06 0156

AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS - GESTION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - FINANCEMENT - REÇU - STRATÉGIE RÉGIONALE DE FINANCEMENT DU PLEIN AIR - PHASE 1 - ENTRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au montant de 193 717,70 $, entourant le financement reçu dans le cadre de la Stratégie régionale de financement du plein air - Phase 1, entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Loisir et Sport Lanaudière.

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.04 1258559002

CA25 30 06 0157

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - GROUPE FOLKLORIQUE ABRUZZESE ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ÉQUIPE R.D.P. - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - COMMANDITE - LES RELEVAILLES DE MONTRÉAL - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants :

- 1 000 $ au Groupe folklorique Abruzzese âge d'or de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de la fête du Canada qui aura lieu le 1er juillet 2025 au parc Armand-Bombardier, sous condition que l'événement soit tenu;

- 500 $ à l'Équipe R.D.P. pour l'organisation de l'événement « On prend la rue » qui aura lieu le 2 août 2025 au parc Armand-Bombardier;

- 500 $ à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation de son événement « Foire des aînés 2025 » qui aura lieu le 4 septembre 2025 à Rivière-des-Prairies.

D'octroyer une commandite à l'organisme suivant :

- 500 $ à Les relevailles de Montréal, pour l'organisation de ses événements « le pique-nique Spécial Retrouvailles » qui aura lieu le 5 juillet 2025 ainsi qu'un souper célébration pour le 40e anniversaire de l'organisme le 3 décembre 2025.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.05 1259907005

CA25 30 06 0158

DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - ARTICLE 144 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - MODIFIER - BUDGET - VILLE - VOLET - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - TENIR COMPTE - RÉCEPTION - ARRONDISSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - PROVENANT - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME - SOUTIEN - CRÉATION - CONSOLIDATION - ESPACES JEUNESSE MONTRÉALAIS 2022-2026 - PROJETS - ACTIVITÉS CONSULTATIVES JEUNESSE - ANIMATION ET INTERVENTION AU PÔLE RENÉ-MASSON - 1ER SEPTEMBRE 2024 AU 30 AOÛT 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 130 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets "Activités consultatives jeunesse" et "Animation et intervention au pôle René-Masson", pour la période du 1er septembre 2024 au 30 août 2025.

ADOPTÉ

30.06 1242971010

CA25 30 06 0159

AMENDER - RÉSOLUTION - CA25 30 05 0125 - CONTRIBUTION FINANCIÈRES - DIVERS - ORGANISMES - PRENDRE EN COMPTE - DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen
et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA25 30 05 0125 concernant les contributions financières à divers organismes pour prendre en compte une déclaration d'intérêt.

ADOPTÉ

30.07 1259907004

CA25 30 06 0160

APPROUVER - DON - LIVRES - LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL - 20 000 - DOCUMENTS - RETIRÉS - COLLECTIONS - DEUX - BIBLIOTHÈQUES - ARRONDISSEMENT - PROCESSUS - ANNUEL - DONS - LIVRES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver le don de livres à l'organisme Les Amis de la Bibliothèque de Montréal d'environ 20 000 documents retirés des collections des deux bibliothèques de l'arrondissement dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres.

ADOPTÉ

30.08 1255861001

CA25 30 06 0161

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30124-3

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il ou elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA24-30124-3 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de permettre l'ajout de l'alinéa suivant à l'article 44: « Les frais susmentionnés au présent article ainsi que ceux prévus à l'article 41 ne s'appliquent pas aux organismes qui font une demande de permis pour l'installation d'un pôle alimentaire ».

40.01 1252971002

CA25 30 06 0162

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-30124-3 - ÉDICTION - ORDONNANCES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement RCA24-30124-3 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2025) (RCA24-30124, tel que modifié) » afin de permettre l'ajout de l'alinéa suivant à l'article 44: « Les frais susmentionnés au présent article ainsi que ceux prévus à l'article 41 ne s'appliquent pas aux organismes qui font une demande de permis pour l'installation d'un pôle alimentaire ».

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(M-2)-003 autorisant l'établissement du « Pôle alimentaire de la Rivière » dans le parc Armand-Bombardier.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(RCA09-Z01)-005 autorisant l'affichage de panneaux publicitaires sur le site du Pôle alimentaire.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(P-1)-005 autorisant la vente sur le site du Pôle alimentaire.

ADOPTÉ

40.02 1252971002

CA25 30 06 0163

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-011

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il ou elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA09-PIIA01-011 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'abrogation de la section 31.3 intitulée « Dispositions applicables aux bâtiments jumelés ».

40.03 1256425004

CA25 30 06 0164

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-011

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-011 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Tembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'abrogation de la section 31.3 intitulée « Dispositions applicables aux bâtiments jumelés ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 juin 2025, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 00, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1256425004

CA25 30 06 0165

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E197

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il ou elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA25-E197 intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour l'acquisition d'équipements de loisirs et de culture pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.05 1257960023

CA25 30 06 0166

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E197

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA25-E197 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour l'acquisition d'équipements de loisirs et de culture pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

D'autoriser le virement budgétaire de 100 000 $ en provenance du 66519 - Programme de protection des bâtiments vers le 35002 - Programme d'acquisition d'équipements de loisirs.

ADOPTÉ

40.06 1257960023

CA25 30 06 0167

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E198

Madame Daphney Colin conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il ou elle présentera ou fera présenter pour adoption le règlement numéro RCA25-E198 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 105 000 $ pour la réalisation des travaux liés au projet d'Espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.07 1257960024

CA25 30 06 0168

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA25-E198

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro RCA25-E198 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 9 105 000 $ pour la réalisation des travaux liés au projet d'espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1257960024

CA25 30 06 0169

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - MODIFICATION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-061

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ainsi que l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) permettent au conseil d'arrondissement de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que certaines dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), ci-après : « le Règlement de zonage ») soit revue;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1er mai 2025, et l'adoption d'un premier projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mai 2025;

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-061 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

ADOPTÉ

40.09 1256425002

CA25 30 06 0170

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-161

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 mai 2025, ainsi que la tenue de l'assemblée de consultation publique en date du 21 mai 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 mai 2025,

D'adopter, le second projet de la résolution sur le projet particulier numéro PP-161 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel comportant 5 logements situé à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés numéro 6 682 835, 6 682 836, 6 682 637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 ».

Les termes de la résolution sont les suivants :

1. Interprétation et terminologie
Les définitions prescrites au Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié)
(ci-après : « le Règlement de zonage ») s'appliquent au présent projet particulier pour valoir comme si elles étaient ici au long citées.

En cas d'incompatibilité entre les dispositions du Règlement de zonage et celles prévues au présent projet particulier, ces dernières prévalent.

2. Territoire d'application

La présente résolution s'applique à la propriété composée des lots projetés 6 682 835, 6 682 836, 6 682

637, 6 682 838, 6 682 639 et 6 682 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

3. Autorisation

Malgré le Règlement de zonage applicable au territoire décrit à l'article 2, la construction d'un bâtiment résidentiel comportant un maximum de cinq logements à l'angle de la 86e Avenue et du boulevard Maurice-Duplessis est autorisée selon les conditions et modalités exprimés dans le présent projet.

4. Dérogations autorisées

Concernant le territoire décrit à l'article 2 et selon les exigences prévues au présent projet, il est autorisé de déroger aux articles suivants du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) :

a) Articles 17 et 85.8 : Classes d'usages
b) Articles 24 et 85.8 : Nombre de logements maximal
c) Articles 25 et 85.8 : Nombre d'étages maximal

5. Conditions

a) Le bâtiment doit comporter un maximum de 5 unités résidentielles;

b) La marge face à la 86e Avenue ne peut être inférieure à 5 mètres;

c) Le bâtiment peut comporter un maximum de 3 étages;

d) Les unités résidentielles doivent être munies d'une entrée distincte et d'un accès à la 86^{e} Avenue à l'exception de l'unité résidentielle donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis qui devra avoir une entrée via cette voie publique;

e) Le bâtiment doit présenter des décrochés afin de créer un rythme dans les façades;

f) Le bâtiment doit fournir des unités de stationnement intérieures dont l'accès est dissimulé sous les terrasses en porte-à-faux à l'arrière du bâtiment;

g) Un plan d'aménagement paysager doit être fourni avec la demande de permis;

h) Prévoir la plantation d'un minimum de neuf (9) arbres sur l'ensemble du terrain;

i) L'aménagement paysager des cours prévoit la plantation de diverses essences de plantes arbustives, de graminées ou de rocailles, en tenant compte de l'emplacement et de l'espace disponible;

j) Tous les éléments végétaux prévus au projet doivent être maintenus dans un bon état de viabilité et remplacés au besoin, afin de maintenir un couvert végétal sain;

k) Les équipements mécaniques au toit, lorsque visibles à partir des voies publiques, doivent être dissimulés par des écrans s'harmonisant avec les teintes des matériaux de revêtement extérieur utilisés sur le bâtiment;

l) Les équipements mécaniques, lorsqu'installés au sol, doivent être dissimulés par des écrans végétaux à partir des voies publiques.

6. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

Le présent projet particulier est assujetti à la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié). De plus, les critères suivants s'ajoutent à ceux déjà prévus audit règlement :

a) Les matériaux de revêtement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux des bâtiments avoisinants;
b) Assurer un agencement des matériaux permettant de donner un rythme architectural aux façades;
c) Traiter le mur donnant sur le boulevard Maurice-Duplessis, telle une façade principale en ajoutant des décrochés et en lui assurant un traitement particulier;
d) Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades des bâtiments et participent à la qualité générale du site;
e) Les espaces extérieurs, qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de circulation des véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
f) Les nouvelles plantations se font avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes afin d'assurer leur pérennité;
g) L'implantation des bâtiments tend à rencontrer les plans de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-161;
h) L'apparence architecturale tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-161;
i) L'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tend à rencontrer les plans de l'Annexe D faisant partie de la résolution PP-161.

7. Délai de réalisation

Construction du bâtiment

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débutés dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de celle-ci.

Aménagements paysagers

Tous les travaux d'aménagement prévus dans la présente résolution doivent être finalisés dans les 6 mois, excluant de cette période celle du 15 novembre au 15 mai, suivant la fin des travaux de construction.

8. Garantie financière

Préalablement à l'émission des permis requis pour réaliser les travaux exigés par l'ensemble des résolutions du projet particulier, le requérant doit produire une (1) lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues à l'article 5 de la présente résolution. Le montant de cette garantie est établi à 10 000 $ pour les travaux d'aménagement des espaces de verdure au sol.

Cette garantie bancaire est remise au directeur du Développement du territoire et études techniques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la fin des délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution pour la réalisation complète des travaux exigés à la présente résolution.

Cette lettre de garantie bancaire irrévocable sera remise au requérant lorsque les conditions de l'article 5 de la présente résolution auront été remplies à la satisfaction de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, dans les délais prescrits à l'article 7 de la présente résolution.

9. Défaut

Si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés à l'article 7, le conseil pourra, sans exclure tout autre recours visant à obtenir la réalisation du projet conformément à la présente résolution, exécuter la lettre de garantie bancaire irrévocable et à son entière discrétion :

· Obliger le propriétaire à exécuter les travaux à ses frais tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Faire exécuter les travaux à la place du propriétaire et en recouvrer les frais auprès de celui-ci tout en conservant la garantie monétaire à titre de pénalité;

· Conserver la garantie monétaire à titre de pénalité.

ANNEXE A
Territoire d'application

ANNEXE B
Plan projet d'implantation

ANNEXE C
Perspectives

ANNEXE D
Plan d'aménagement du terrain

ADOPTÉ

40.10 1250394003

CA25 30 06 0171

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - ADOPTION - RÈGLEMENTS - NUMÉRO RCA09-Z01-060 - RCA09-L01-005 - RCA09-PIIA01-010

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de Montréal a adopté, le 21 novembre 2024, les règlements numéro RCG 14-029-6 et RCG 14-029-7 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements sont entrés en vigueur le 16 janvier 2025;

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion des présents règlements a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 mai 2025;

CONSIDÉRANT la tenue des assemblées publiques de consultations tenues le 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les présents règlements ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ces projets de règlements et renoncent à leurs lectures;

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées publiques de consultation tenues le 21 mai 2025;

D'adopter les règlements tel qu'il suit :

- Le règlement numéro RCA09-Z01-060 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance et la conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

- Le règlement numéro RCA09-L01-005 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro RCA09-L01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) »;

- Le règlement numéro RCA09-PIIA01-010 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro RCA09-PIIA01 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, tel que modifié, dont l'objet vise à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG14-029, tel que modifié) ».

ADOPTÉ

40.11 1255909004

CA25 30 06 0172

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA25-30127

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 mai 205, ainsi que l'adoption d'un projet de règlement à cette même séance;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA25-30127 intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » (RCA14-300064).

ADOPTÉ

40.12 1259322002

CA25 30 06 0173

PIIA - 10115 à 10119, BOULEVARD GOUIN EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 9 mai 2025,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 90 de la section 12 ainsi qu'à l'article 116 de la sections 16, le remplacement du revêtement extérieur du mur latéral d'un bâtiment résidentiel tri familial situé aux 10115 à 10119, boulevard Gouin Est, sur le lot numéro 1 250 059 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la condition suivante :

- Déposer une lettre de garantie bancaire au montant de 5 000 $ relative à la réalisation des travaux, soit l'installation des linteaux.

Le tout, tel que présenté sur la soumission déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 2 mai 2025.

Le tout, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3003484425.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'architecture et d'aménagement de terrain sont respectés.

ADOPTÉ

40.13 1250394004

CA25 30 06 0174

PIIA - 15670, RUE SHERBROOKE EST

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 mai 2025,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à la section 6 de la résolution CM24 1496 et à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des plans de lotissement, d'implantation, d'apparence architecturale et d'aménagement de terrain pour un bâtiment projeté au 15670, rue Sherbrooke Est, sur les lot projeté numéro 6 629 609.

Le lotissement est présenté sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 6 février 2025, minute 61550.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Vital Roy, en date du 20 février 2025, minute 59570.

L'apparence architecturale du bâtiment est illustrée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1er mai 2025.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 1er mai 2025.

Les matériaux et les couleurs sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, modèle et compagnie
Brique	Façades	Caviar, Romania, Rinox
Brique	Façades	Auburn et blanc polaire, Contemporain, Brampton brick
Aluminium	Façades	Brun (Z332), argent (7006) et gris (7012), panneau 300, Alutech
Aluminium et PVC	Portes et fenêtres	Gris
Aluminium et verre	Garde-corps	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment projeté présente une apparence architecturale soignée et de qualité;
- 20 % de la superficie de la toiture de l'édifice sera végétalisée;
- Le projet permet de conserver les milieux humides et terrestres présents sur le site;
- Le projet propose un aménagement de terrain de qualité qui comprend la plantation de 116 arbres;
- Le projet respecte les conditions et les critères prévus à la résolution CM24 1496.

ADOPTÉ

40.14 1255270002

CA25 30 06 0175

APPROUVER - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2025 - ÉDICTER - ORDONNANCES - AUTORISER - OCCUPATION - DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2025.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA25-(C-4.1)-001-B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro **OCA25-(RCA22-30105)-001-B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA25-(P-1)-001-B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA25-(RCA09-Z01)-001-B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA25-(P-3)-001-B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2025 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.15 1254561004

CA25 30 06 0176

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-007

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-007, afin d'autoriser des modifications à la réglementation de stationnement, en face de l'école Montmartre, tel qu'il suit :

Sur le côté est de la 59e Avenue :

- de retirer la zone de stationnement interdit de 8 h à 17 h de lundi à vendredi de septembre à juin située devant tout le terrain de l'école;
- d'implanter une zone d'arrêt interdit, d'une longueur de 17 mètres, immédiatement au nord du terrain de l'école;
- d'implanter une zone de stationnement interdit de 7 h à 18 h de lundi à vendredi, d'une longueur de 15 mètres, immédiatement au sud de la limite nord du terrain de l'école;
- d'implanter une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h de lundi à vendredi de septembre à juin, d'une longueur de 40,7 mètres, à 15 mètres au sud de la limite nord du terrain de l'école;
- d'implanter une zone d'arrêt interdit de 7 h à 16 h de lundi à vendredi de septembre à juin excepté autobus scolaire, d'une longueur de 47,1 mètres, à 55,7 mètres au sud de la limite nord du terrain de l'école;
- d'implanter une zone de stationnement limité à 15 minutes de 7 h à 18 h de lundi à vendredi de septembre à juin, d'une longueur de de 74,8 mètres, immédiatement au nord de la rue De Montigny;
- de conserver toute autre réglementation de stationnement existante.

ADOPTÉ

40.16 1255298019

CA25 30 06 0177

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-008

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-008 afin d'autoriser la mise à sens unique vers le nord de la 71e Avenue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras.

ADOPTÉ

40.17 1255298020

CA25 30 06 0178

ÉDICTER - ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-009

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA25-(C-4.1)-009 afin d'établir une limite de vitesse de 30 km/h sur le boulevard du Tricentenaire, entre les rues Forsyth et René-Lévesque.

ADOPTÉ

40.18 1255298022

CA25 30 06 0179

DÉSIGNATION - MAIRE.ESSE - SUPPLÉANT.E - DÉBUTANT - 4 JUIN 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner madame Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période débutant le 4 juin 2025 et ce, pour une période de six mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de décembre.

ADOPTÉ

51.01 1254860007

CA25 30 06 0180

ENTÉRINER - COMPOSITION - MEMBRES - CONSTITUTIFS - RELÈVE - CONSEIL JEUNESSE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MANDATS - DÉBUTANT - 3 JUIN 2025 - ÉCHÉANCES - FIXÉES - 5 MAI 2026 - 4 MAI 2027 - SELON - DÉSIGNATIONS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement entérine la composition des membres constitutifs et de la relève du Conseil jeunesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour des mandats débutant le 3 juin 2025 et dont les échéances sont fixées au 5 mai 2026 et au 4 mai 2027, selon les désignations suivantes :

Membres constitutifs du conseil jeunesse :

Noms	Termes des mandats
1. Daniel Di Stefano	5 mai 2026 (renouvellement)
2. Alexandre Fabien-Gagné	4 mai 2027 (renouvellement)
3. Darlène Jean Jacques	5 mai 2026 (renouvellement)
4. Jolianne Pelletier	5 mai 2026 (renouvellement)
5. William Déziel	4 mai 2027 (renouvellement)
6. Noveen Norzoi Allam	4 mai 2027 (renouvellement)
7. Esteban Lantimo	4 mai 2027 (renouvellement)
8. Raphaëlle Poirier	5 mai 2026 (renouvellement)
9. Alyson Augustin	4 mai 2027 (renouvellement)
10. Brendon Audigé	4 mai 2027 (renouvellement)
11. Floranne Rochette	5 mai 2026
12. Mara-Alysha Eliazard	5 mai 2026

Membres de la relève du conseil jeunesse :

Nom	Termes des mandats
1. Raphaël Boisvert	5 mai 2026 (membre constitutif auparavant)
2. Charlie Dusseck-Dorlette	4 mai 2027
3. Joyd R. Daréus	4 mai 2027
4. Bryanna Bragagnolo	4 mai 2027
5. Alice Denommée	4 mai 2027

ADOPTÉ

51.02 1255575002

CA25 30 06 0181

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 48,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue 2 juillet 2025.

_____
Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

_____
Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement